

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Année 2019 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat**

M. Pian, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2018, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à trente-sept athlètes, licenciés dans 15 clubs sportifs dijonnais et pratiquant 14 disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année 2018.

Pour ceux qui ont sollicité le renouvellement de leurs contrats de partenariat pour 2019, il est proposé de réserver une suite favorable à leur demande dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

Quatorze de ces aides sont maintenues au niveau de l'année précédente, cinq font l'objet d'une augmentation, tandis que sept subissent une diminution.

Les modifications résultent d'une volonté de ne réserver ce dispositif qu'aux athlètes dont le profil correspond aux critères d'éligibilité, et de l'étude, au cas par cas, du parcours sportif des athlètes et de leur implication dans la représentation de la Ville.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à de nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Il est à noter l'apparition de nouvelles activités comme le billard et le tir à l'arc ainsi que l'intégration de deux athlètes handisports, l'un en judo et l'autre en athlétisme. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**